

**Compte-rendu de la réunion des
Groupes de liaison APSAM « pompiers »
Tenue le jeudi 20 octobre 2005 de 13h30 à 17 h
Au salon VIEUX MONTRÉAL de l'hôtel Intercontinental**

Étaient présents :

Membres patronaux :

Robert Séguin, Laval
Martin Leblond, Shawinigan
Sylvain Sawyer, Longueuil

Membres syndicaux :

Alain Nault, APM
Denis Dufresne, SPQ
Daniel Viau, APPG
Marc Bélair, APPG
Michel Boily, APPQ

Partenaires :

Quang Bach Pham, CSST
Jacques Tardif, MSP Direction de la sécurité incendie
Michel Sabourin, ENPQ
Guy Dussault, IPIQ
Éric Lacasse, FOISI
Stéphane Abran FOISI

Représentants APSAM :

Lisane Picard
Paul Potvin

Se sont excusés :

Daniel Albert, Ville de Gatineau
Richard Carpentier, APL
Claude Carrier, APL
Éric Désormeaux, APM
Gaëtan Drouin, Ville de Sherbrooke
Gaëtan Laroche, Ville de Québec
Ronald Martin, APM
Michel Morin, ACSIQ
Luc St-Denis, Gatineau
Éric Desormeaux, APM
Pierre Sigouin, Ville de Montréal

1. Mot de bienvenue

Le mot de bienvenue est adressé par monsieur Paul Potvin qui anime la rencontre. Paul Potvin demande aux participants de donner immédiatement la parole à Lisane Picard pour qu'elle puisse présenter sa fiche sur les véhicules hybrides et lui donner le temps de s'adresser aux autres groupes de liaison.

2. Fiche technique concernant les véhicules hybrides

Lisane Picard présente la fiche concernant les véhicules hybrides en précisant qu'elle ne fait pas mention des véhicules électriques et que d'ici deux ans une dizaine de modèles de véhicules hybrides seront disponibles.

Un participant fait remarquer que la fiche ne met pas l'accent sur l'élément dangereux, à savoir l'électricité. Un autre participant fait remarquer que les pictogrammes ne sont pas sur la fiche technique. L'APSAM s'engage à développer sur le site web un encadré annexé à la fiche et permettant de retrouver un résumé des dangers et une photographie des pictogrammes.

1.1 Retour au point 1 : Présentation des participants et adoption de l'ordre du jour

Un tour de table a permis à tous les participants de s'identifier.
L'ordre du jour est accepté avec l'ajout au varia du point « Lampe portative ».

3. Cheminement du dossier des pompiers

3.1. « Mise à jour de la formation – module 1 »

Paul Potvin précise que ce dossier est terminé. Suite à une demande d'un participant, Paul Potvin trace l'historique de la demande. Le représentant de l'IPIQ déplore le fait que le cours de sécurité dédié aux pompiers ne soit plus obligatoire dans la nouvelle formation. Le représentant de l'ENPO précise que maintenant la santé et la sécurité est intégrée à la formation technique.

3.2. Grille d'évaluation des accès et aménagement des compartiments des véhicules de lutte au feu

Paul Potvin précise que le travail se poursuit à temps partiel sur la grille et que c'est une priorité de la publier en 2006.

3.3. Fiches techniques sur la prévention des incendies et sur le Guide de prévention

Paul Potvin précise que ces deux fiches sont maintenant validées. Les commentaires des participants ont été intégrés. Les deux fiches seront publiées en 2006.

4. Suivi des rencontres du 19 novembre 2004

4.1. Projet gestion sécuritaire du chlore

Actuellement l'APSAM dispose des ressources seulement pour développer le volet « Les opérations ».

4.2. Formation de sauvetage en espace clos

Paul Potvin dépose un article du « Nouvelliste » de Trois-Rivières qui fait état de la création d'un centre de formation en sauvetage industriel dans la région de Trois-Rivières. Un représentant précise que leur municipalité a eu un problème de qualité de formation avec cette firme.

Le représentant de L'IPIQ précise qu'actuellement l'IPIQ travaille à l'élaboration d'un cours pour le sauvetage en espace clos et que ce cours devrait être prêt pour septembre 2006. On veut qu'il soit reconnu par le Ministère de l'éducation. Le représentant de l'ENPO souligne que la formation d'une brigade spécialisée devrait respecter la norme NFPA.

Le représentant de la CSST dit que l'organisme se sert de NFPA comme guide. De plus si l'IPIQ ne dispense pas le cours, la CSST pourrait se tourner vers le MSP.

Un représentant présent au C.A. de L'ÉNPO dit qu'il y aura une réunion en décembre et que le point sera porté à l'ordre du jour.

Deux représentants syndicaux insistent pour dire que peu importe qui donnera la formation, elle doit se donner et on demande qu'elle soit obligatoire dans les services.

Le représentant de l'École nationale dit qu'ils ont validé la formation de base, qu'ils vont s'attaquer à la conception de la formation pour les équipes spécialisées et qu'en 2006 on pourrait commencer à travailler sur le volet espace clos. Selon l'École, la formation doit satisfaire les exigences de la norme NFPA 1670.

Plusieurs représentants soulignent le fait que le besoin n'est pas de former uniquement des techniciens au sens de la norme NFPA, mais de donner rapidement la formation nécessaire pour que les pompiers puissent accomplir un sauvetage sécuritaire en espace clos.

4.3. Deux articles dans le bulletin de l'APSAM

Les articles concernant l'accident de Victoriaville et la pyrolyse des pneus de véhicules lourds ont été publiés dans le bulletin de l'APSAM.

5. Contenu de la conférence sur les responsabilités des chefs et des officiers d'un service

Les diapositives de cette conférence sont distribuées à tout le monde et Paul Potvin en fait un résumé rapide. Un participant fait remarquer que les officiers syndiqués n'ont pas les mêmes responsabilités légales que les officiers. Le représentant de l'APSAM soutient que le représentant de l'employeur en caserne ou sur le site d'une intervention assume les responsabilités de l'employeur qui sont de son ressort. Les deux représentants sont d'accord pour faire vérifier le contenu de la conférence par des avocats.

6. Présentation du vidéo de sensibilisation pour les pompiers

Un participant fait remarquer que le vidéo présente plusieurs situations où les pompiers ne sont pas protégés. Il aurait voulu voir dans le vidéo que le patron se doit d'être intransigeant avec la sécurité et appliquer la tolérance zéro. Un autre participant souligne le fait qu'on ne parle pas d'une équipe paritaire composée de l'officier de sécurité et d'un autre pompier. Un autre participant soulève le fait

qu'on ne parle pas de l'entretien des équipements, des risques électriques, de la forme physique et de la mise à jour de la formation des pompiers.

Un représentant qui a participé à la conception du vidéo souligne que ce dernier visait uniquement à sensibiliser les services à l'importance de se donner un comité de santé et de sécurité.

Le représentant de l'APSAM précise qu'on retirera du vidéo les scènes où les pompiers travaillent de façon non sécuritaire. En outre, on tentera de retirer la référence à l'année.

Un groupe de travail paritaire est formé pour revoir et approuver le texte du narrateur et les images du vidéo.

7. Vidéo sur le port de la ceinture de sécurité

Paul Potvin présente le vidéo élaboré par l'École nationale de police sur le port de la ceinture de sécurité par les policiers dans le but d'évaluer les besoins d'un tel vidéo pour les pompiers.

Un participant fait remarquer qu'on a dans plusieurs cas un gros problème d'ergonomie qui entrave le port de la ceinture de sécurité ou qui rend l'habitacle non sécuritaire. C'est le cas par exemple sur les sièges où les APRA sont encastrés. Le siège devient dangereux lorsque l'APRA n'y est plus. Selon lui il faut aller plus loin que le vidéo, il faut toucher les directives, la formation et l'ergonomie.

Un autre participant souligne qu'il est possible de faire une demande à l'APSAM pour étudier le problème ergonomique mais que cela ne devrait pas retarder la conception d'un vidéo.

Un participant souligne qu'on a peu de statistiques sur les accidents de véhicules d'urgence.

Les participants s'entendent pour dire qu'un vidéo peut être fait.

8. Cours de signalisation pour les pompiers

Paul Potvin informe les participants que l'APSAM a commencé à développer un cours sur la signalisation lors d'interventions sur la voie publique. Le représentant de l'ÉNPO informe les participants que l'École est à développer cette formation. L'APSAM cesse donc de travailler sur cette formation.

9. Sondage sur les attentes du milieu

Ce projet est remis en 2006 si le temps le permet.

10. Varia

10.1. Lampes portatives

Un participant demande que l'APSAM fasse des pressions pour qu'une norme soit faite définissant la notion de tenue intégrale et demandant que la lampe portative en fasse partie.

Le représentant de l'APSAM fait remarquer que les lois et règlements provinciaux ne sont pas spécifiques aux pompiers et donc ne contiennent pas de définition de la tenue intégrale ni aucun autre élément se rapportant au combat des incendies. Seule, la norme NFPA 1500 donne une définition de l'habillement de protection sans y inclure la lampe portative et l'APSAM n'est pas représentée auprès de cet organisme américain.

11. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre devrait avoir lieu au printemps 2006, dépendamment de l'avancé des projets sinon à l'automne 2006.

Rédigé par

Paul Potvin
Réunion du 20 octobre 2005